

LA DÉROUTE!

POUR LA PROMOTION ET
LA DÉFENSE DES DROITS DES
PERSONNES NON-SYNDIQUÉES



COLLECTIF 8 MARS | Journée internationale des droits des femmes 2021

Molotov communications. Illustration : Valaska.

**PROJETS DE LOI 59 ET
84; ATTENTION À NOS
DROITS!**

p. 3

**EN BREF: BAS
SALARIÉ.ES PLUS
AFFECTÉ.ES PAR LES
PERTES D'EMPLOI**

p. 5

**8 MARS, 50 ANS AU
QUÉBEC! ET LE
HARCÈLEMENT
PRÉSENT PARTOUT**

p. 4-6

**TÉLÉTRAVAIL:
COMMENT ALLEZ-
VOUS MESDAMES?**

p. 6-7

Justice sociale et climatique; écoutons les femmes!

Manon Brunelle et Guillaume Manningham

La pandémie et ses effets continuent, mais nous poursuivons aussi nos activités et nous soutenons des campagnes en cours! Nous espérons vivement que les prochains mois s'adoucissent et nous serons vigilantes pour le type de relance économique et sociale qui sera mis en place. Déjà, deux projets de loi, 59 et 84, méritent que nous y portons une grande attention et représentent des reculs plutôt que des avancées.

À la veille du dépôt des budgets, nous vous appelons à signer la pétition de la Coalition Main rouge pour la justice sociale et fiscale (<https://www.nonauxhausse.org/>). Également, la justice sociale et climatique doit être une priorité immédiate, action le 19 mars!



Enfin, en ce mois de mars, nous soulignons dans ce numéro spécial les droits des femmes et les luttes féministes qui sont plus importantes que jamais en temps de crise. La Marche mondiale des femmes au Québec poursuit sa campagne de revendications jusqu'à l'automne 2021. Le 26 février, Manon a pris parole pour présenter l'organisme et l'axe de lutte à la pauvreté des femmes lors d'un 5 à 7 virtuel ayant réuni plus de 30 personnes.

Campagne du 8 mars 2021, Fédération des femmes du Québec

<https://www.ffq.qc.ca/8-mars>

La pandémie de Covid-19 a un impact négatif sur les femmes et exacerbe les inégalités structurelles et systémiques existantes causées par le patriarcat, le classisme, le racisme et le colonialisme. Les femmes qui vivent à l'intersection de plusieurs oppressions sont davantage touchées par les violences comme les femmes autochtones, les femmes racisées, les femmes trans ou non binaire, les femmes en situation de handicap ou les femmes issues de la diversité sexuelle.

Le thème **Écoutons les femmes** vise à illustrer ce constat: les femmes veulent des mesures concrètes pour combattre la pauvreté et la violence qu'elles subissent afin d'améliorer considérablement leurs conditions de vie et de travail.

Activités à venir

Vendredi 19 mars, journée d'action pour la justice sociale et climatique sous le thème «Ça suffit les promesses vides!», organisée par le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPAQ). Marche prévue à Sherbrooke.

Jeudi 15 avril, 13h30, atelier de réflexion en ligne; salaire minimum, plus que 15\$? Avec une présentation de Philippe Hurteau de l'IRIS. Écrivez-nous par courriel pour vous inscrire!

Projets de loi 59 et 84: attention à nos droits!

Manon Brunelle

Le gouvernement de la CAQ a déposé à la vitesse grand V, en pleine pandémie (fin octobre) et juste avant les Fêtes (mi-décembre) deux importants projets de loi soient le **projet de loi 59 « Loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail »** et le **projet de loi 84 « Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement »** avec l'objectif de la tenue de commissions parlementaires à partir du 19 janvier.

La révision de ces projets de loi était grandement demandée et attendue et ce, depuis fort longtemps. Pourquoi alors cette précipitation entre la date des dépôts et la tenue des audiences, sans même avoir eu un processus de consultation au préalable. Cela aurait bonifié le contenu des projets de loi, et mis à contribution les différents groupes en tenant compte de leur expertise.

Ce très court délai n'aura pas permis aux groupes, organismes, organisations, syndicats et autres de prendre connaissance des projets de loi en profondeur, de mener des consultations auprès de leur instance ou de leurs membres et de pouvoir rédiger un mémoire en ayant le temps d'analyser le tout. Plusieurs ont mentionné avoir manqué de temps pour s'attaquer à l'ensemble des volumineux documents et d'avoir dû travailler sur le contenu partiellement...

De plus, **n'eut été de la forte mobilisation du milieu communautaire, syndical et de l'opposition, concernant le projet de loi 59, il n'y aurait pas eu un seul groupe représentant des personnes non syndiquées victimes d'accidents au travail pour les représenter (tout de même 60 % des travailleuses et des travailleurs du Québec)**. Les invitations étant en nombre limité, on aurait pu croire que la sélection favorisait certains secteurs fortement représentés au détriment d'autres groupes qui ont été ignorés. Est-ce que cela visait à dissoudre l'impact des prises de parole dissidentes au projet de loi?

À la lecture des énoncés des documents et suite aux propos, réponses et commentaires de la part des deux ministres concernés (ministre de la Justice et ministre du Travail) et de la présentation de certains mémoires lors des audiences en commission parlementaire, **nous avons pu constater que la calculatrice caquiste s'est fait aller et la dite modernisation de ces lois vise aussi à économiser des sommes sur le dos des victimes.**

Sans entrer dans tous les éléments préoccupants, disons que ces deux projets auront de graves incidences sur les personnes victimes, sur les revenus ou indemnités disponibles ainsi que leur durée, les critères pour se qualifier, la réinsertion, la guérison, la révision, la reconnaissance et l'expertise des médecins traitants; ainsi qu'un pouvoir accru des instances (CNESST ou IVAC), la partialité, etc. Enfin bref, des reculs malgré que les deux ministres aient tenté de nous convaincre que cette modernisation des lois étaient bénéfiques. Il y aura possiblement des améliorations lors de la lecture des projets de loi avant leur adoption, mais le processus, le contenu et l'attitude des deux ministres (les ministres Boulet et Jolin-Barette) ne laisse rien présager de bon...

Articles et vidéos sur le projet de loi 59 par l'Union des travailleurs et travailleuses accidenté.es et malades.

<https://uttam.quebec/modernisation-SST/>



Québécoises, Debouttes !

Johanne Bilodeau du Collectif pour le libre choix

Ça fait maintenant 50 ans que ce slogan du Front de libération des femmes (FLF) exprime le ras-le-bol de la violence du patriarcat, à la base de l'oppression des femmes. Sommes-nous en train de tomber dans un oubli général des actions posées par ces militantes du début des années 1970 ou est-ce que nous poursuivons les luttes initiées par ce mouvement féministe radical ?

Qui se souvient du 8 mars 1971 alors que deux militantes de la cellule avortement du FLF lancent une campagne pour l'avortement gratuit et sur demande.

Elles estiment que le contrôle du corps des femmes est l'une des causes les plus importantes de leur oppression. L'objectif est d'offrir un service d'avortement et de diffuser de l'information sur tout ce qui touche à la santé reproductive des femmes. Elles demandent l'abolition des comités thérapeutiques qui sont principalement composés d'hommes qui accordent un avortement uniquement aux femmes pour qui la poursuite de la grossesse met leur vie ou leur santé en danger, ou si elles souffrent d'une maladie mentale.

Durant une même période, un seul avortement a été pratiqué dans les hôpitaux francophones pour 180 dans les hôpitaux anglophones. **Pour lancer cette campagne, une marche est organisée le 8 mars 1971.**

Il est incontestable que le Front de libération des femmes, dissout en décembre 1971, a laissé des traces de ses luttes puisqu'il est à l'origine du 8 mars tel que nous le connaissons présentement au Québec.

Depuis, le féminisme s'est développé et les femmes ont fait des gains, oui, mais rien n'est acquis.

Restons debouttes !



Le harcèlement en milieu de travail, cela se vit dans tous les milieux!

Manon Brunelle

Çertains préjugés tendent à dresser un portrait type des milieux, des personnes victimes et des personnes harcelantes.

Les récentes allégations de personnes employées, ainsi que le résultat de l'enquête concernant les comportements de Mme Julie Payette, gouverneure générale du Canada, mettent en lumière le fait que le harcèlement en milieu de travail peut se produire dans tous les milieux et qu'il peut provenir de la part de personne en poste d'autorité, direction, etc. Cet exemple permet aussi de constater que le harcèlement et/ou les comportements déplacés, violents, agressifs peuvent être dirigés à l'égard d'une ou de plusieurs personnes.

On entend souvent la phrase suivante: « Ça fait partie de la culture dans ce milieu de travail ». Il est vrai que pendant des années, certains milieux de travail ont perpétué des comportements inadmissibles, injustes et intolérables dans un silence troublant et en toute impunité.

Il aura fallu des gestes désespérés comme le suicide ou des symptômes post-traumatiques chez les personnes victimes de ces actes pour que nous en venions à prendre au sérieux cette grave problématique, que des lois soient venues encadrées le tout et que des employeurs aient été reconnu coupable de ne pas avoir su garantir un milieu exempt de harcèlement. Cette avancée comporte toutefois encore des lacunes. **(suite à la page 6)**

EN BREF!

DROITS ET COVID

Couvre-feu et travail essentiel des personnes sans-papiers

Souvent embauché.es pour exercer un emploi de nuit, des milliers de travailleurs et travailleuses au statut migratoire précaire sont dans l'impossibilité d'obtenir une attestation de leur employeur pour justifier leurs déplacements entre 20 h et 5 h. Craignant d'être intercepté.es par la police, ce qui pourrait leur valoir une contravention, voire l'expulsion, ils et elles sont contraints de quitter l'emploi qui leur permet de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles.

Le couvre-feu a des conséquences lourdes pour des milliers de personnes travaillant de nuit dans des domaines essentiels, comme l'entretien ménager et l'alimentation.

DROIT AU LOGEMENT

Illusion Emploi était là le 4 février dernier où une cinquantaine de personnes et plusieurs organismes se sont rassemblés devant les bureaux de la députée de St-François, Geneviève Hébert de la CAQ, pour réclamer la construction de logements sociaux et des mesures immédiates pour assurer le droit au logement. Selon la co-coordonnatrice de l'Association des locataires de Sherbrooke, Célia Dagenais, « Nous souhaitons réagir au rapport de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Nous avons pu constater dans le rapport que le taux d'inoccupation des logements à Sherbrooke est passé de 2,3 % à 1,3 % dans la dernière année. »



CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE

Les bas salarié.es plus touché.es par le chômage

Les Canadien.nes qui ont perdu leur emploi en raison de la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 avaient quelque chose en commun : leur salaire était de 27,81 \$ par heure ou moins. Mais la plus forte baisse du travail a été observée parmi les plus bas salariés du pays, avec un salaire horaire inférieur à 13,91 \$. Ces résultats sont inclus dans un rapport du service d'études économiques de la Banque CIBC basé sur les données de Statistique Canada, qui montre que **tous les emplois perdus en 2020 étaient ceux de travailleurs dont le salaire était inférieur à la moyenne**. La recherche s'écarte des fluctuations mensuelles du nombre d'emplois au Canada pour mettre en évidence un élargissement spectaculaire de l'écart de revenu au pays en raison de la pandémie. Pourtant, les Canadien.es à revenu élevé ont en fait enregistré des gains nets d'emplois pendant la crise de la COVID-19 — une anomalie pendant une récession, note le rapport.

Suite de la page 4: "Le harcèlement présent dans tous les milieux!"

Il est impératif de continuer le travail de sensibilisation et d'éducation auprès des employeurs et des directions, ainsi que des personnes employées; de mieux outiller les parties concernées; de protéger et accompagner les personnes victimes; de mettre en place des mécanismes d'aide psychologique et une aide juridique pour les victimes, ce que nous demandons depuis de nombreuses années car les personnes sont souvent doublement victimes (victimes de personnes harcelantes) et victime du système qui les laissent livrées à elles-mêmes et sans ressources.

Nous savons qu'il est difficile de répondre aux quatre critères prévus à la loi, d'aller au bout de ces démarches, d'obtenir gain de cause, d'obtenir des compensations (dommages punitifs et moraux). De plus, nous avons constaté que souvent la personne harcelante s'en sort indemne et conserve son emploi pendant que la personne victime est congédiée ou encore est incapable de retourner à son emploi à cause de son état de santé physique ou mentale.

Dans le cas de la gouverneure, nous avons appris que malgré son comportement dans son poste actuel et une déficience au niveau de l'enquête avant de lui octroyer ce poste pour des comportements analogues antérieures, celle-ci pourra recevoir une pension annuelle de 150 000 \$.

Que recevront ces victimes?

Dans certaines lois comme la Loi sur les normes du travail et la Loi de l'assurance-emploi, il existe une exclusion lorsqu'une faute grave est commise qui prive une personne employée du droit à ses indemnités, est-ce que cela devrait s'appliquer aux personnes harcelantes !

LE HARCÈLEMENT?

**Ça fait
pas partie
d'la job!**

VOUS TROUVEZ AUSSI?
RETROUVEZ NOS SERVICES SUR:

WWW.GAIHST.QC.CA



Suite de la page 7: "Télétravail: comment allez-vous mesdames?"

Quand la double tâche se multiplie: « Quand tout se passe à la maison, c'est difficile de distinguer le temps à soi et le temps au boulot; c'est vrai pour les femmes et les hommes. Mais comme les femmes ont encore une plus lourde charge domestique et familiale, c'est sûr que ça les pénalise plus », résume Louise Cossette, professeure au Département de psychologie à l'Université du Québec. **Selon un sondage mené par le Boston Consulting Group en Europe et aux États-Unis, les mères travailleuses ont assumé, en confinement, la majorité des heures supplémentaires liées aux tâches ménagères et aux soins des enfants.** Dans un billet publié début septembre par la chercheuse Julia Posca de l'IRIS, on lit que « si ces dernières se retrouvent à accroître la quantité de tâches domestiques qu'elles effectuent parce qu'elles sont plus nombreuses à travailler de la maison, ou bien leur charge de travail globale s'en trouvera accrue, ou alors elles choisiront de travailler moins dans un emploi rémunéré pour consacrer davantage de temps aux besoins de leur ménage. »

Autre aspect important à souligner : la réalité de la génération sandwich. « Les parents qui sont également proches aidants ont vu leur productivité diminuer pendant le confinement », explique Diane-Gabrielle Tremblay de la TELUQ. Et comme l'aide se conjugue davantage au féminin, la charge mentale et émotionnelle de ce travail non rémunéré s'est surtout alourdie pour elles, laissant moins d'espace pour les obligations génératrices de revenus. Il faudra un certain recul pour sortir de l'anecdote et des témoignages épars. Et du temps, pour comprendre, études quantitatives à l'appui, comment le télétravail imposé en période de pandémie affecte la santé des Québécoises. Mais à première vue, les mères semblent être les premières à souffrir de la porosité entre vie professionnelle et vie familiale.



Télétravail: comment allez-vous mesdames?

Quels impacts sur la santé psychologique des femmes en contexte de pandémie?

Hélène Mercier, la Gazette des Femmes, septembre 2020 (extraits)

Dun mode de vie qui fait rêver, le télétravail est devenu en 2020 une réalité imposée. Une situation pas mal moins romanesque dans nos sous-sols de bungalow que sur les plages du golfe du Bengale. Entre deux brassées, habillées en mou, à travers vos inquiétudes et les soins aux enfants... comment allez-vous mesdames, penchées sur vos comptoirs de cuisine non ergonomiques?

Une étude de l'Université Laval menée ce printemps, en plein confinement, a démontré que la nouvelle réalité du travail en contexte de pandémie a miné la santé mentale des Québécois-e-s en emploi. Selon l'enquête, **56 % des femmes et 41 % des hommes ont dit vivre un niveau élevé de détresse psychologique**. Des travailleuse-s qui se sont sentis « nerveux, désespérés, bons à rien, si déprimés que plus rien ne pouvait les faire sourire », pour reprendre le vocable développé par Caroline Biron de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval. Il s'agit d'une hausse considérable comparativement à une étude semblable menée en 2015 par l'Institut de la statistique du Québec, qui avait conclu que 33 % des femmes et 24 % des hommes se trouvaient dans la même situation.

En juin dernier, **Statistique Canada nous apprenait que les femmes (62 %) étaient plus susceptibles que les hommes (38 %) d'occuper des emplois pouvant être exercés à domicile. Nous pouvons donc affirmer qu'actuellement, le télétravail affecte au pays plus de travailleuses que de travailleurs. Mais de quelle façon?**

Si le lien entre pandémie et détresse psychologique est confirmé, c'est moins clair pour ce qui est des répercussions du télétravail sur la santé mentale. « Il y a des gens à qui ça plaît et d'autres à qui ça plaît moins. Ce n'est pas que négatif », explique Caroline Biron.

Dans la liste des inconvénients pour leur santé, plusieurs notent des frontières moins claires entre le travail et la vie personnelle, des difficultés à se concentrer, une charge mentale plus lourde, davantage d'isolement et des espaces de travail non ergonomiques qu'elles associent à de nouvelles douleurs au cou et aux épaules. D'ailleurs, selon l'Institut de la statistique du Québec, les travailleuses souffrent davantage (+11 %) de troubles musculosquelettiques liés au boulot que les travailleurs.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, qui veut revisiter les lois québécoises pour mieux reconnaître les réalités du télétravail, souligne que l'ergonomie, les accidents de travail, l'isolement et les risques d'anxiété font partie des facteurs qui doivent être pris en considération dans cet exercice de réécriture.

Difficile ici de parler d'isolement et d'anxiété sans avoir une pensée pour les travailleuses victimes de violence conjugale. Leur situation déjà périlleuse s'est aggravée : elles ont perdu un espace de travail sécuritaire, maintenant confinées dans leur maison-danger. (suite à la page 6)



Nous répondons à vos questions!



- Loi sur les normes du travail
- Harcèlement psychologique
- Congédiement injuste et abusif
- Procédures pour déposer une plainte
- Vos protections, vos droits, vos recours, références

Impliquez-vous!

- Devenez membre!
- Activités, comité vie associative, C.A., formation, etc.
- Prochain journal: **date de tombée 26 avril; vous pouvez écrire un mot, un article, un témoignage, un poème, un dessin!**

Pour nous rejoindre:

187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke, Qc, J1H 4Z4
819-569-9993

illusion.sherbrooke@gmail.com
Facebook: Illusion Emploi Estrie
www.illusionemploi.org

**Même emploi, mêmes conditions
Mêmes droits, même protection!**